

SAINT BRICE

42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI

03.26.02.57.58

Bon No: 004420631		1ere Gachée: 08:44 (1)		Date: 28/08/2026		BRID290726093752		Zone: Transport incompl	
		Quantité: 4.00 m3		référence commande(2): 03 23 23 81 46					
client: 411422		NOGAS CARRELAGES		3 ALLEE DE L ANCIEN CHATE 02190 Neufchâtel-sur-Aisne		M85 8x4 ROUXEL FRC			
chantier: 14426						M85 FROESH			
		NOGENT L'ARTAUD		94 GRANDE RUE 06.21.31.27.01 02310 Nogent-l'Artaud		CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
10:00				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:		X	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJCFC5D500		CHAPE FLUIDE CIMENT						consistance(7) Dmax	
						SF2 5			
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
BETOCARB HP-MX				0		C20/25			
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR C20 F4									
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 130									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION				SP CEMEXA STABICEM STABICEM STABICE OPTIMA 1369				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):				signature:					
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1